

Conseil municipal du 30 juin 2020

SEANCE ORDINAIRE

L'an deux mil vingt, le mardi 30 juin à 20h00, le Conseil Municipal, s'est réuni à la salle du conseil, sous la présidence de Vincent LAUTIER, maire.

PRESENTS

Vincent LAUTIER, Michel BADOIL, Nathalie BOUGAIN, Sébastien CHAMBON, Jacqueline DUFOUR, Aurélien DUPERRAY, Pascal FEDELE, Florent GRANDAUD, Pierrette LIMONIER, Sophie MAGNAT, Elisabeth PERRET, Jacqueline RIVOIRE-ROUSTOUIL, Léo TISSERAND, Nathalie TISSERAND.

POUVOIRS

André MUT à Michel BADOIL

SECRETAIRE DE SEANCE :

Michel BADOIL

PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 25 mai 2020 est approuvé à l'unanimité

• Informations préalables

Signature d'actes notariés le jeudi 25 juin 2020 pour :

- L'acquisition chemin Creuse Roussillon de la parcelle AE 113, nécessaire à l'aménagement de voirie pour 1 € à Mme et M. DUCHENE.

- L'acquisition route de Reyrieux de la parcelle AC 316, nécessaire à l'aménagement de voirie pour un montant de 6 200 € à Mme Jacqueline RIVOIRE-ROUSTOUIL.

L'acquisition chemin du Trève d'Ars de la parcelle AC 281, délaissé de voirie, pour 1 € à M. ROLLET.

- Attribution du lot 11 – AGENCEMENTS EXTERIEURS - du marché de construction du centre périscolaire et extension de la cantine sur la commune de Parcieux à l'entreprise SARL SAONE TP pour un montant de 33 829,40 € HT

- Attribution du lot 12 – METALLERIE- du marché de construction du centre périscolaire et extension de la cantine sur la commune de Parcieux à l'entreprise SARL JANDARD pour un montant de 18 872,60 € HT.

• CCDSV

- Conseil communautaire du 8 juin 2020

1- Election du Président : Marc PECHOUX élu avec 39 voix 5 votes blancs et 1 nul

2- Détermination du nombre de vice-présidents : fixé à 12

3- Election des vice-présidents :

1^{er} Vice-président : Yves DUMOULIN, Maire de Fareins, élu avec 39 voix, 5 votes blancs et 1 nul.

2^{ème} Vice-président : Carole BONTEMPS HESDIN, Maire de Reyrieux, élu avec 41 voix, 3 votes blancs et 1 vote pour Bernard REY.

3^{ème} Vice-président : Vincent LAUTIER, Maire de Parcieux, élu avec 40 voix, 5 votes blancs.

4^{ème} Vice-président : Frédéric VALLOS, Maire de Saint Didier de Formans, élu avec 40 voix, 4 votes blancs et 1 nul.

5^{ème} Vice-président : David POMMIER, Maire de Villeneuve, élu avec 39 voix, 5 votes blancs et 1 nul

6^{ème} Vice-président : Pierre PERNET, maire d'Amberieux en Dombes, élu avec 43 voix, 2 votes blancs.

7^{ème} Vice-président : Stéphane BERTHOMIEU, Maire de Saint Jean de Thurigneux, élu avec 41 voix, 4 votes blancs.

8^{ème} Vice-président : Richard PACCAUD, Maire d'Ars sur Formans, élu avec 36 voix, 8 blancs et 1 nul.

9^{ème} Vice-président : Gabriel AUMONIER, Maire de Misérieux, élu avec 37 voix, 8 votes blancs.

10^{ème} Vice-président : Patrick NABETH, Maire de Massieux, élu avec 40 voix et 5 votes blancs.

11^{ème} Vice-président : Gilles GARNIER, Maire de Savigneux, élu avec 39 voix et 6 votes blancs.

12^{ème} Vice-président : Richard SIMMINI, adjoint à la mairie de Trévoux, élu avec 30 voix, 12 voix pour Bernard REY et 3 votes blancs.

- Détermination du nombre des autres membre du bureau : 7

- Election des membres du bureau : M. DOMPOINT (Beauregard), M. PORRETTI (Civrieux), Mme NUGUET (Frans), M. BIHLER (Rancé), M. REY (Saint Bernard), M. ALBAN (Sainte Euphémie) M. CHAUMONT (Toussieux).

- Lecture de la charte de l'élu local

- Délégation de pouvoir du Conseil Communautaire au président

- Délégation de pouvoir du Conseil Communautaire au bureau.

- **Commune**

- **ADMINISTRATION GENERALE**

Elections des membres des Commissions – Délibérations

Constitution du bureau :

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : Pierrette LIMONIER, Sébastien CHAMBON

Un secrétaire : Leo TISSERAND

Déroulement de chaque tour de scrutin :

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'un seul bulletin. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L.66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion.

Vincent LAUTIER, Nathalie TISSERAND, Michel BADOIL, Nathalie BOUGAIN, Florent GRANDAUD, Sébastien CHAMBON, Jacqueline DUFOUR, Aurélien DUPERRAY, Pascal FEDELE, Pierrette LIMONIER, Sophie MAGNAT, André MUT, Elisabeth PERRET, Jacqueline RIVOIRE-ROUSTOUILLE, Léo TISSERAND.

- Commission des impôts

L'article 1650 du Code Général des Impôts institue, dans chaque commune, une commission communale des impôts directs composée de sept membres, savoir : le maire ou l'adjoint délégué, président, et six commissaires.

Dans les communes de plus de 2 000 habitants, le nombre de commissaires siégeant à la commission communale des impôts directs ainsi que celui de leurs suppléants est porté de six à huit.

La durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental

des finances publiques, sur une liste de contribuables, dressée par le conseil municipal.

Le conseil municipal dresse et adopte par 14 bulletins pour et un bulletin blanc la liste de propositions de commissaires suivante à l'attention du directeur départemental des finances publiques :

Le maire, président de droit + 6 titulaires et 6 suppléants :

Titulaires :

- Nathalie TISSERAND
- Michel PERRET
- Nathalie BOUGAIN
- Jacqueline DUFOUR
- Jacqueline RIVOIRE-ROUSTOUIL

Suppléants :

- Dominique JOURDAN
- Xavier CHALANDON
- Michel BADOIL
- Laurent DEBOUTTIERE
- Michel BLANC
- Anne RICHARD

a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15

c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) : 1

d) Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 14

e) Majorité absolue : 8

La liste présentée a obtenu 14 voix, les membres sont déclarés élus à la commission des impôts

- Commission d'appel d'offres

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-22, L. 5211-1 et L. 5211-40-1 ;

Considérant qu'au regard des articles énoncés ci-dessus, peuvent être formées « des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres ».

Il est décidé :

- de créer une commission d'appel d'offres,
- de désigner au sein de cette commission les conseillers municipaux suivants :
 - Vincent LAUTIER
 - Nathalie TISSERAND
 - Michel BADOIL
 - Jacqueline DUFOUR
 - Jacqueline RIVOIRE-ROUSTOUIL

a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15

c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) : 0

d) Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 15

e) Majorité absolue : 8

La liste présentée a obtenu 15 voix, les membres sont déclarés élus à la commission d'appel d'offre

- Commission finances et évaluation des transferts de charges

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-22, L. 5211-1 et L. 5211-40-1 ;

Considérant qu'au regard des articles énoncés ci-dessus, peuvent être formées « des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres ».

Il est décidé :

- de créer une commission finances et évaluation des transferts de charges
- de désigner au sein de cette commission les conseillers municipaux suivants :
 - o Vincent LAUTIER
 - o Nathalie TISSERAND
 - o André MUT
 - o Léo TISSERAND
 - o Pascal FEDELE
 - o Jacqueline RIVOIRE-ROUSTOUIL
 - o Sébastien CHAMBON

a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15

c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) : 0

d) Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 15

e) Majorité absolue : 8

La liste présentée a obtenu 15 voix, les membres sont déclarés élus à la commission finances et évaluation des transferts de charges

- Commission CCAS

Fixation du nombre des membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. et élection des membres au sein du conseil municipal

Lors de cette séance, Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que son renouvellement implique le renouvellement du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Le décret 2000-6 du 4 janvier 2000, modifiant le décret 95-562 du 6 mai 1995 prévoit que le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale comprend le maire, président de droit, ainsi que, en nombre égal, au maximum 8 membres élus en son sein par le Conseil Municipal et 8 membres nommés par le maire parmi les personnes non membres du Conseil Municipal, mentionnées au 4^{ème} alinéa de l'article 138 du Code de la Famille et de l'Aide Sociale

En premier lieu, il convient donc de fixer le nombre des membres du Conseil d'Administration.

Lui-même étant président de droit, Monsieur le Maire propose 7 membres élus par le Conseil Municipal en son sein et 3 membres nommés par le maire.

Après avoir entendu le maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer le nombre des membres du Conseil d'Administration à 7 pour ceux élus en son sein par le conseil municipal et à 3 pour ceux nommés par le maire.

Monsieur le Maire propose ensuite de procéder immédiatement à l'élection des 7 membres élus à l'intérieur du Conseil Municipal et des 3 membres extérieurs.

Monsieur Vincent LAUTIER, étant président de droit, propose les listes suivantes :

- Nathalie TISSERAND
- Jacqueline DUFOUR
- Aurélien DUPERRAY
- Pascal FEDELE
- Florent GRANDAUD
- Sophie MAGNAT
- Elisabeth PERRET
- Isabelle CHALANDON
- Christiane FRECHARD
- Marie Annick De MARLIAVE

- a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
 b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15
 c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) : 0
 d) Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 15
 e) Majorité absolue : 8

La liste présentée a obtenu 15 voix, les membres sont déclarés élus à la commission CCAS

- Commission Conseil d'école / jeunesse

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-22, L. 5211-1 et L. 5211-40-1 ;

Considérant qu'au regard des articles énoncés ci-dessus, peuvent être formées « des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres ».

Il est décidé :

- de créer une commission Conseil d'école / jeunesse
- de désigner au sein de cette commission les conseillers municipaux suivants :
 - Vincent LAUTIER
 - Nathalie TISSERAND
 - Florent GRANDAUD
 - Pierrette LIMONIER
 - Léo TISSERAND
 - Sébastien CHAMBON

- a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
 b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15
 c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) : 0
 d) Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 15
 e) Majorité absolue : 8

La liste présentée a obtenu 15 voix, les membres sont déclarés élus à la commission conseil d'école / jeunesse

- Commission information municipale

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-22, L. 5211-1 et L. 5211-40-1 ;

Considérant qu'au regard des articles énoncés ci-dessus, peuvent être formées « des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres ».

Il est décidé :

- de créer une commission information municipale
- de désigner au sein de cette commission les conseillers municipaux suivants :
 - Vincent LAUTIER
 - Nathalie TISSERAND
 - Nathalie BOUGAIN
 - André MUT
 - Pierrette LIMONIER
 - Sophie MAGNAT

a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15

c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) : 0

d) Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 15

e) Majorité absolue : 8

La liste présentée a obtenu 15 voix, les membres sont déclarés élus à la commission information municipale

- Commission cadre de vie / PLU

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-22, L. 5211-1 et L. 5211-40-1 ;

Considérant qu'au regard des articles énoncés ci-dessus, peuvent être formées « des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres ».

Il est décidé :

- de créer une commission cadre de vie / PLU
- de désigner au sein de cette commission les conseillers municipaux suivants :
 - Vincent LAUTIER
 - Nathalie TISSERAND
 - Michel BADOIL
 - Nathalie BOUGAIN
 - Florent GRANDAUD
 - Jacqueline DUFOUR
 - Pierrette LIMONIER
 - Pascal FEDELE
 - Jacqueline RIVOIRE-ROUSTOUIL
 - Sébastien CHAMBON

a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15

c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) : 0

d) Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 15

e) Majorité absolue : 8

La liste présentée a obtenu 15 voix, les membres sont déclarés élus à la commission cadre de vie PLU

- Commission révision de la liste électorale

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-22, L. 5211-1 et L. 5211-40-1 ;

Considérant qu'au regard des articles énoncés ci-dessus, peuvent être formées « des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres ».

Il est décidé :

- de créer une commission révision liste électorale
- de désigner au sein de cette commission les conseillers municipaux suivants :
 - o André MUT
 - o Pascal FEDELE
 - o Elisabeth PERRET

a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15

c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) : 0

d) Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 15

e) Majorité absolue : 8

La liste présentée a obtenu 15 voix, les membres sont déclarés élus à la commission révision de la liste électorale

- Délégué du CNAS

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-22, L. 5211-1 et L. 5211-40-1 ;

Il est décidé :

- de désigner le délégué du CNAS suivant : Jacqueline DUFOUR

a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15

c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) : 0

d) Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 15

e) Majorité absolue : 8

Jacqueline DUFOUR a obtenu 15 voix, elle est déclarée élu déléguée du CNAS

- Correspondant défense

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-22, L. 5211-1 et L. 5211-40-1 ;

Il est décidé :

- de désigner le correspondant défense suivant : Sébastien CHAMBON

Sébastien Chambon a obtenu 15 voix, il est déclaré élu Correspondant défense

Election des délégués

- SEP Bresse Dombes Saône – Délibération

Lors de cette séance, Monsieur le Maire explique au conseil municipal nouvellement élu, qu'il convient de nommer un délégué titulaire et un suppléant pour représenter la commune de PARCIEUX auprès du Syndicat d'Eau Potable (S.I.E.P.).

Sont candidats :

Délégué titulaire : Michel BADOIL

Délégué suppléant : André MUT

- a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) : 0
- d) Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 15
- e) Majorité absolue : 8

La liste présentée a obtenu 15 voix, Michel BADOIL est élu délégué titulaire, André MUT est élu délégué suppléant.

- SIEA – Délibération

Lors de cette séance, Monsieur le Maire explique au conseil municipal nouvellement élu, qu'il convient de nommer un délégué titulaire ainsi que les 2 suppléants pour le Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication de l'Ain.

Se proposent aux postes :

- **de titulaire : André MUT**
- **et de suppléants : Michel BADOIL et Elisabeth PERRET**

La liste présentée a obtenu 15 voix, M. André MUT est élu délégué titulaire, M. Michel BADOIL et Mme Elisabeth PERRET sont élus délégué suppléant

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter à main levée pour les représentants de la commune auprès de la MJC, de l'ADMR et de VSIDS, du SIAH, du SCOT, des commissions CCDSV, de la CLECT, du PCAET, de la CIID, du référent Mobilités. Les membres du Conseil, à l'unanimité, accepte cette proposition.

- MJC

Il est proposé de nommer Léo TISSERAND comme représentant de la commune à la Maison des jeunes et de la Culture de REYRIEUX.

A l'unanimité, les membres du Conseil accepte cette proposition.

- ADMR et VSIDS

Il est proposé de nommer Nathalie TISSERAND, Sophie MAGNAT et Jacqueline DUFOR comme représentantes de la commune aux associations d'aide à domicile ADMR et VSIDS.

A l'unanimité, les membres du Conseil accepte cette proposition.

Propositions pour les représentants de la commune

- SIAH

Elus proposés :

Michel BADOIL (titulaire)

André MUT (titulaire)

Pascal FEDELE (suppléant)

Elisabeth PERRET (suppléant)

A l'unanimité, les membres du Conseil accepte cette proposition.

- SCOT

Elues proposées :

Nathalie BOUGAIN (titulaire)

Nathalie TISSERAND (suppléante)

A l'unanimité, les membres du Conseil accepte cette proposition.

- Commissions de la CCDSV

Commission économie et culture	Commission aménagement, logement et mobilités durables	Commision environnement, PCAET, gestion déchets et aires des gens du voyage	Commision culture, tourisme, patrimoine et voie bleue
Florent GRANDAUD	Nathalie BOUGAIN	André MUT	Pierrette LIMONIER
Sébastien CHAMBON	Sébastien CHAMBON	Jacqueline RIVOIRE	Michel BADOIL

Commission finances et ressources humaines	Commission sport à l'échelle intercommunale	Commision action sociale, petite enfance et insertion	Commission assainissement et GEMAPI
Léo TISSERAND	Sophie MAGNAT	Pierrette LIMONIER	Michel BADOIL
Elisabeth PERRET	Florent GRANDAUD	Pascal FEDELE	Vincent LAUTIER

A l'unanimité, les membres du Conseil accepte cette proposition.

- CLECT à la CCDSV

Elus proposés

Vincent LAUTIER (titulaire)

Nathalie TISSERAND (suppléante)

A l'unanimité, les membres du Conseil accepte cette proposition.

- PCAET à la CCDSV

Elu proposé :

Michel BADOIL

A l'unanimité, les membres du Conseil accepte cette proposition.

- CIID à la CCDSV

Proposition du conseil municipal :

Xavier CHALANDON (titulaire)

André MUT (suppléant)

A l'unanimité, les membres du Conseil accepte cette proposition.

- Référent Mobilités à la CCDSV

Elue proposée :

Nathalie BOUGAIN

A l'unanimité, les membres du Conseil accepte cette proposition.

○ **FINANCES**

- Décision modificative pour l'achat de matériel informatique pour la mairie et achat de matériel pour l'école – Délibération

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'effectuer les modifications suivantes :

- en section d'investissement du budget communal 2020 :

Compte	Montant
020 dépenses imprévues	- 7 300,00
Opération 317 mobilier mairie - 2183 Matériel de bureau et info	+ 3 800,00
Opération 290 Matériel école - 2184 Mobilier	+ 3 500,00

Ces modifications permettront :

- Pour l'école : achat de mobilier en lien avec l'augmentation du nombre d'élèves à la rentrée 2020 (de 122 élèves à 139)
- Pour la mairie : remplacement des ordinateurs du secrétariat et migration des logiciels (Remplacement d'un ordinateur de bureau à l'identique, remplacement de deux ordinateurs fixes par deux portables pour permettre le télétravail).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 15 voix pour **DECIDE** d'effectuer la décision modificative telle que présentée.

- Créances éteintes pour l'entreprise FERREIRA – Délibération

L'entreprise FERREIRA occupait des locaux, chemin Port Bernalin, loués par la mairie pour un montant mensuel en janvier 2015 de 1 441,87 €. Cette entreprise a fait faillite en 2015. Depuis novembre 2010, cette entreprise a eu des retards de paiement de loyers (cf. tableau ci-dessous).

Exercice	Objet du titre	Montant du principal	Montant des frais de poursuite	Reste à recouvrer
2010	loyer 4eme trimestre 2010-éch éance de novembre 2010	3 997,20	120,00	2 318,72
2011	loyer 3ème trimestre 2011-éch éance de août 2011	4 047,90	121,00	4 047,90
2011	loyer 4ème trimestre 2011-éch éance de novembre 2011	4 047,90	0,00	584,70
2011	loyer 2ème trimestre 2011-éch éance de avril 2011	4 047,90	121,00	4 047,90
2011	loyer 1er trimestre 2011-éch éance de janvier 2011	4 107,05	123,00	4 107,05
2013	loyer 3ème trimestre 2013-éch éance de août 2013	4 445,70	0,00	2 880,47
2014	loyer juin 2014-éch éance de ju in 2014	1 456,10	0,00	1 456,10
2014	loyer juillet 2014-éch éance de juillet 2014	1 456,10	0,00	1 456,10
2014	loyer août 2014-éch éance de ao ùt 2014	1 456,10	0,00	1 456,10
2014	loyer septembre 2014-éch éance de septembre 2014	1 456,10	0,00	1 456,10
2014	loyer octobre 2014-éch éance de octobre 2014	1 434,76	0,00	1 434,76
2014	loyer novembre 2014-éch éance d e novembre 2014	1 441,87	0,00	1 441,87
2014	loyer décembre 2014-éch éance d e décembre 2014	1 441,87	0,00	1 441,87
2014	loyer avril 2014-éch éance de avril 2014	1 456,10	0,00	1 456,10
2014	loyer 1er trimestre 2014-éch éance de janvier 2014	4 370,07	0,00	4 370,07
2014	loyer mai 2014-éch éance de mai 2014	1 456,10	0,00	1 456,10
2015	loyer janvier 2015	1 441,87	0,00	1 441,87
		43560,69		36853,78

Madame le Trésorier de Trévoux informe la commune que des créances sont réputées éteintes suite à une procédure de surendettement avec effacement de la dette ou pour clôture avec insuffisant d'actif, pour un montant global de 36 853,78 €.

La créance éteinte s'impose à la commune et au trésorier et plus aucune action de recouvrement n'est possible.

En conséquence,

- Vu le Code général des Collectivités Territoriales
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **d'ADMETTRE** en créances éteintes la somme de 36 853,78 €, un mandat sera émis à l'article 6542.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 12 voix POUR, 2 CONTRE et 1 ABSTENTION **ADMET** en créances éteintes la somme de 36 853,78 €, un mandat sera émis à l'article 6542.

○ CADRE DE VIE

- **Point sur les travaux de voirie et de l'extension de la cantine et création du périscolaire**

- **Extension de la cantine et construction du centre périscolaire :**

Le chantier a pris 2 mois de retard et un nouveau planning a été planifié afin d'organiser au mieux le chantier. La cantine sera livrée le 17 juillet permettant de laisser du temps pour équiper en matériel et en mobilier, avant la rentrée de septembre. Le centre périscolaire sera livré au 15 septembre et les travaux intérieurs sont bien avancés. L'aménagement extérieur est planifié fin août.

- **Route de Reyrieux :**

L'aménagement de la chaussée se termine cette semaine avec la réalisation du marquage peinture et pose de la signalisation.

- **Travaux au niveau du stade :**

Le FCBS aménage un nouveau terrain en synthétique : le financement est entièrement à la charge du FCBS. Le chemin des Muriers sera remis à la circulation après quelques aménagements. La circulation s'effectuera en sens unique avec sortie obligatoire sur la départementale 933 et obligation de tourner à droite. Les arbres coupés seront remplacés par des muriers afin de garder la même identité.

- **Début des travaux rue Comte de Chateaubriand :**

Nous allons débiter en juillet les travaux d'aménagement de cette rue : création d'un mode doux dans la continuité des chemins des Eguets et création de chicanes pour ralentir les véhicules.

○ ASSOCIATIONS

- **Subvention exceptionnelle pour l'association Croq'Menu (restaurant scolaire) – Délibération**

Suite à la crise du coronavirus et l'arrêt des activités de la cantine scolaire (du 16 mars au 11 mai 2020) et son retour progressif à la normal (le 22 juin), sans vente de repas, puis avec un nombre limité de repas, l'association fait face à une perte d'exploitation pouvant mettre en péril celle-ci.

Cette association est vitale au bon fonctionnement de l'école avec 110 repas servis par jour pour 122 élèves.

Il est proposé au conseil municipal de voter une subvention exceptionnelle de 2 500 € pour faire face aux dépenses liées à l'inactivité et la reprise progressive du restaurant scolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 15 voix POUR **DECIDE** de verser cette subvention exceptionnelle de 2 500 € à Croq Menu.

- Compte rendu de la rencontre annuelle avec les associations (26 juin 2020)

Treize associations/seize étaient présentes dans la salle polyvalente pour cette 7^{ème} rencontre annuelle mais 1^{ère} du mandat 2020-2026. Chaque association s'est présentée ainsi que la nouvelle municipalité. Bilan 2019/2020 : pendant les travaux d'extension de la cantine, l'association Croq'menu a utilisé la salle polyvalente dans son entièreté. De fait, pour la 2^{ème} année consécutive, Galaxie dance, les Colchiques, Corps et sens, Voie des sens ont occupé la salle du Conseil. La voix du tigre blanc a utilisé la salle du FCBS et le Dojo. La MJC a utilisé la salle du FCBS. Le 17 mars, la mairie a décidé de stopper toutes les activités. Pendant la période de confinement, quelques associations ont proposé des cours à distance.

Il y a énormément d'incertitudes concernant la rentrée avec l'attente de nouvelles directives gouvernementales. Les associations reprendraient leurs activités avec des ajustements, un fonctionnement différent et des reports de manifestations pour certaines.

Un point a été fait ensuite sur les travaux faits dans les locaux associatifs : Club aquatique (clôture, mur et enrobé), Croq'menu : travaux d'agrandissement, FCBS : ouverture du chemin des Mûriers, réalisation d'un mode doux chemin des Eguets à l'entrée du stade et reprise de la voirie Chemin des Muriers et Pont de l'Ane - Club de judo : plafond, éclairage et murs.

La salle polyvalente sera de nouveau utilisable pour les associations à partir du 1^{er} septembre sauf si évolution défavorable liée au COVID. D'autres salles communales sont prêtées aux associations : salle du foot, salle associative, l'ancienne cure et le dojo.

Le planning prévisionnel 2020/2021 a été établi avec les associations. Un point sera fait avec le président du judo qui souhaite utiliser le dojo du lundi au samedi, ne laissant ainsi plus de créneaux horaires disponibles pour d'autres associations.

Après un tour de table et à la majorité, les associations et la mairie décident de ne pas faire de forum en septembre 2020 au vu des incertitudes concernant l'évolution de la COVID, le peu de visibilité des règles sanitaires à appliquer dès la rentrée et de la responsabilité des élus concernant l'accueil du public et leur sécurité.

Il est proposé par la Mairie de préparer un « flash info » spécial associations distribuée dans les boîtes aux lettres fin août/début septembre. Un groupe de travail mairie/associations sera constitué pour élaborer ce document.

Prévu pour le printemps 2020, le bulletin municipal est resté dans les ordinateurs et la Mairie envisage de modifier la date de parution du bulletin sur le début de l'année civile. Les articles des associations seront demandés en septembre.

Il est à noter deux changements de présidents pour la Chasse et Galaxie Dance. Le grand p'tit apéro aurait lieu le 9 octobre sauf si l'accueil du public est rendu trop contraignant par rapport au COVID et la bourse aux jouets, prévue habituellement en novembre 2020, n'aura plus lieu.

○ **ECOLE / JEUNESSE**

- Point sur l'accueil des élèves

- **ECOLE** : évolution de protocole d'accueil des enfants depuis le lundi 29 juin, suivant directives du Ministère de l'Education Nationale. Ouverture de l'ensemble des classes avec une distance d'un mètre entre les élèves quand les locaux le permettent.
- **CANTINE** : Reprise de la cantine à la salle de fête avec 4 enfants par table et toujours une distance de un mètre quand ils sont assis. Reprise des repas chaud depuis le lundi 29 juin.
- **PERISCOLAIRE** : Réouverture le matin et le soir avec la gestion en deux groupes, maternelle et élémentaire.

- CENTRE DE LOISIRS : Ouverture dans des conditions normales par rapport au nombre d'enfant. Protocole pour le port du masque dans les transports pour se rendre aux sorties et au camp.

- Effectifs de l'école pour la rentrée 2020 / 2021

- classe maternelle : 21 PS + 10 MS (soit 31 élèves)
 - classe maternelle : 6 MS + 24 GS (soit 30 élèves)
 - classe de CP-CE1 avec 13 CP et 10 CE1 (soit 23 élèves)
 - classe de CE1-CE2 avec 5 CE1 + 20 CE2 (soit 25 élèves)
 - classe de CM1-CM2 : 12 CM1 + 17 CM2 (soit 29 élèves)
- Soit 138 élèves.

Recadrage des budgets avec les enseignantes de l'école des Marronniers :

- Budget de fonctionnement fixé pour l'année scolaire à 3 348€ (soit 138 élèves x 46 €) et non évolutif en cours d'année
- Budget pour l'achat des livres fixé pour l'année scolaire de 1 000 €
- Budget d'investissement pour l'achat de mobilier sur l'année calendaire de 1 500 € (avec validation des bons de commande par la mairie)

- Création de 2 postes d'animateurs pour 4 semaines en juillet 2020 - Délibération

Le centre de loisirs a besoin chaque année de deux animateurs pour compléter l'effectif par rapport au nombre d'enfant accueilli. Depuis quelques années, est fait appel à des organismes extérieurs qui ont des frais de fonctionnement important. Nous proposons la création d'un poste en recrutement direct et d'un poste via l'association Ain Profession sport, non permanents, pour le mois de juillet. Cette démarche va dans le sens du développement de la jeunesse sur notre commune et la création du bâtiment extra-scolaire.

Modification du tableau des emplois permanents et non permanents

Création d'un poste de cadre d'emplois des adjoints d'animation d'une durée de 35 h hebdomadaires non permanent

Le Maire,

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter, et le cas échéant, si l'emploi peut être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3.

Considérant qu'il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade,

Considérant le précédent tableau des emplois adopté par l'assemblée délibérante le 8 décembre 2017,

Considérant la nécessité de créer 1 emploi d'adjoint d'animation, afin de faire face aux activités du centre aéré du mois de juillet il est proposé de recruter 1 animateur du 6 juillet au 31 juillet 2020,

Il propose donc de créer un emploi d'adjoint d'animation de 35 heures, précisant que cet emploi serait à pourvoir au niveau du cadre d'emplois des adjoints d'animation. En outre, il propose que l'emploi d'animateur soit pourvu au moins au niveau du grade d'adjoint d'animation ; la durée hebdomadaire de service pourrait être de 35 heures par semaine.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- **d'accepter** les propositions du Maire et précise que compte tenu du caractère aléatoire du nouvel emploi d'adjoint d'animation qui peut être supprimé en cas de baisse des effectifs, le recrutement se fera par voie contractuelle, dans le respect de l'article 3-3-4° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

La rémunération est fixée sur la base de l'indice brut 350.

- **de fixer** le nouveau tableau des emplois permanents et non permanents de la collectivité tel qu'indiqué en annexe, à compter du 1^{er} juillet 2020,

- **d'autoriser** le Maire à procéder aux déclarations de vacance de poste et prendre les dispositions relatives au recrutement

- **de charger** Monsieur le Maire de recruter un agent du cadre d'emplois des adjoints d'animation, du 6 juillet 2020 au 31 juillet 2020.

A l'unanimité, les membres du Conseil accepte ces propositions

○ **QUESTIONS DIVERSES**

- Les journées européennes du patrimoine auront lieu le samedi 19 septembre et le dimanche 20 septembre. Nous ouvrirons l'église le dimanche 20 septembre, de 14h à 18h. Il est demandé à toute l'équipe d'être présente pour tenir la permanence à tour de rôle.

- Vendredi 3 juillet à 18 heures à la maison éclusière, présentation de la programmation culturelle par l'association Karakib : tout le conseil municipal est convié à cette inauguration.

- Consécutivement aux élections municipales qui sont récemment intervenues, M. CHAIZE a entamé une série de visites auprès des Maires et de leurs équipes.

M. CHAIZE sera présent en mairie ce jeudi 2 juillet 2020, à 18 heures. Les maires-adjoints et conseillers municipaux de notre commune sont naturellement associés à cette rencontre au cours de laquelle nous pourrons échanger tant sur les sujets communaux que d'ordre plus général.

- La commune doit procéder à l'élection des délégués et délégués suppléants en vue des sénatoriales. Le conseil municipal doit se réunir impérativement le vendredi 10 juillet prochain (à 18 h). Les grands électeurs voteront pour les élections sénatoriales le dimanche 27 septembre 2020.

- Un emploi d'été sera présent du 20 juillet au 21 août (pour seconder et remplacer Alexandre BERCHAUD durant ses congés annuels).

- Le Conseil municipal des enfants s'est réuni le 29 juin pour concrétiser leur projet de signalétique du city-stade

- Il est demandé une rencontre entre les nouveaux élus et tous les agents communaux.

CLOTURE DE LA SEANCE : 22 H 45

**Le secrétaire de séance,
Michel BADOIL**

Vincent LAUTIER		Florent GRANDAUD	
Michel BADOIL		Pierrette LIMONIER	
Nathalie BOUGAIN		Sophie MAGNAT	
Sébastien CHAMBON		André MUT	Pouvoir à Michel Badoil
Jacqueline DUFOUR		Elisabeth PERRET	
Aurélien DUPERRAY		Léo TISSERAND	
Jacqueline RIVOIRE-ROUSTOUIL		Nathalie TISSERAND	
Pascal FEDELE			